## Former les formateurs

## Assurer la qualité de l'apprentissage

La Luxembourg School for Commerce propose une formation pour tuteurs en entreprise.

Depuis mai 2010 la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de commerce, propose une formation pour tuteurs en entreprise destinée aux personnes chargées d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise.

Selon la nouvelle réglementation, cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation d'apprentis. Lors des premières sessions en 2010, environ 200 tuteurs ont participé à la formation.

Paul Emering, directeur de la LSC, précise: «Nous avons développé cette formation pour assurer une meilleure qualité de l'apprentissage au Luxembourg». Ainsi, la formation a pour objectif d'outiller les tuteurs, n'ayant souvent pas de connaissances en pédagogie, avec des concepts pédagogiques de base. Ceux-ci leur facilitent l'encadrement de l'apprenti et leur permettent de mieux réussir leurs missions. Paul Emering poursuit: «En

outre, la réforme de l'apprentissage exige que chaque tuteur sache faire une évaluation de l'apprenti basée sur les compétences à acquérir. C'est pourquoi l'enseignement de cette nouvelle méthode d'évaluation à l'aide d'indicateurs et de standards fixés, sera une aide précieuse pour tous les tuteurs en entreprise.»

## **EXPÉRIENCE**

En dehors des connaissances théoriques transmises, un atout important de la formation est son orientation vers la pratique. Une matinée de suivi, qui permet aux futurs tuteurs d'échanger leurs premières appréciations et vécus en matière de formation initiale, complète les quatre iours de formation. L'échange d'expérience se développant lors de cette matinée est jugé nécessaire par un grand nombre des participants sortants. Les séances sont en langue luxembourgeoise ou française au choix du participant. Les prochaines sessions se dérouleront à partir de juillet 2011. Les intéressés peuvent s'y inscrire sur www.lsc.lu.

La LSC est l'organisme de for-

mation de la Chambre de commerce et regroupe, depuis la fusion du service de la formation professionnelle initiale et l'Institut de formation de la Chambre de commerce en octobre 2009, l'ensemble de ses activités de formation sous un même toit. Elles s'articulent autour de trois grands axes: la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation universitaire.

Le projet de «Formation des tuteurs» démontre l'interconnexion des axes de formation apprentissage et formation continue. Ainsi des synergies entre les piliers sont créées en organisant une formation professionnelle continue pour les personnes directement en charge de la formation professionnelle initiale en entreprise.

Le programme complet des formations peut être consulté sur www.lsc.lu. À partir de mai, la programmation des formations continues pour le second semestre 2011 sera disponible. Les catalogues peuvent être commandés auprès de la LSC, 7 rue Alcide de Gasperi, mail: info@lsc.lu, tél.: 42.39.39.220